

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

SHERBROOKE VIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que SHERBROOKE VIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Sur la vie
- Contre la maladie ou les accidents

Le permis a été émis le 1^{er} janvier 2007, suite à la transformation de SHERBROOKE-VIE, SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS en une compagnie d'assurance à capital-actions.

Le siège de la compagnie est situé au 716, rue Short, Sherbrooke (Québec) G1H 2E8.

Fait le 18 janvier 2007

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.